

PROJET ASSOCIATIF 2014 - 2016

« Favoriser l'accès à la culture et l'épanouissement de chaque individu en l'encourageant à être un acteur local de son territoire par la rencontre avec l'autre dans un souci de mixité. »



MJC Fernand-Léger



SOMMAIRE



| | |
|--|----|
| PRÉAMBULE | 3 |
| QUI SOMMES-NOUS ? | 4 |
| Une association issue du mouvement d'éducation populaire | |
| Notre affiliation au réseau des MJC en Ile-de-France | |
| Les valeurs fondamentales de notre association | |
| PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET DE PARTICIPATION | 5 |
| Les principes fondamentaux | |
| Les différentes instances de l'association | |
| Organigramme | |
| Moyens à disposition | |
| IMPLANTATION DANS LE TERRITOIRE | 8 |
| Implantation | |
| Le territoire d'influence | |
| Public ciblé | |
| Les Conventions avec les collectivités territoriales | |
| Un acteur local | |
| Partenariats et coopération | |
| NOTRE PROJET ASSOCIATIF 2014/2016 | 12 |
| Objectif prioritaire | |
| Modalité de mise en œuvre de notre projet associatif | |
| L'adhérent au coeur du projet associatif | |
| Les perspectives d'évolution | |



PREAMBULE

En 2012, la MJC Fernand-Léger a fêté ses 50 ans.

Depuis sa création en 1962, les bénévoles et salariés qui contribuent au dynamisme et à l'ouverture culturelle et citoyenne de cette association ont à cœur de répondre aux besoins sociaux et culturels des habitants du territoire de Corbeil-Essonnes.

Issus des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire d'après guerre, les premières «Maison des Jeunes et de la Culture» s'organisent en fédération.

Depuis 1948, elles ont à cœur à l'époque d'organiser la liberté et la participation des jeunes à la reconstruction de la République.

Aujourd'hui, les valeurs portées par les MJC sont toujours fidèles aux principes d'autonomie et d'épanouissement des personnes, mais la société évolue, les besoins des citoyens également.

C'est pourquoi, il est important de reformuler les valeurs que nous défendons et que nous entreprenons pour la construction d'une société plus solidaire. Il est important d'actualiser notre façon de faire, de valoriser notre savoir-faire, d'affirmer nos souhaits et nos attentes, en l'inscrivant et le revendiquant dans le cadre de notre projet associatif.

Le précédent projet de la MJC arrivant à échéance en 2013, une commission de travail regroupant des administrateurs (bénévoles du conseil administration), les permanents et deux animateurs d'ateliers de la MJC, a procédé depuis septembre 2012 à des interviews d'adhérents, des rencontres avec les animateurs et bénévoles, ainsi qu'à une évaluation du chemin qui a été fait ces trois dernières années et de celui qui reste à faire.

QUI SOMMES-NOUS ?



1. Une association issue du mouvement d'éducation populaire

Au regard de l'Histoire il n'y a pas de définition unique mais une pluralité de définitions de l'Éducation Populaire. Les acteurs s'accordent à penser que l'éducation populaire consiste à permettre à tous d'acquérir des connaissances pour comprendre le monde, s'y situer, participer à la vie du pays, être un citoyen actif, transformer ce monde. On retrouve dans cette définition la notion d'instruction pour tous, de liens avec la République et la citoyenneté, et la question de la transformation sociale et politique. Il est impossible de trouver la date d'apparition des termes «éducation populaire».

Les événements qui lui sont donnés le plus souvent comme fondement, sont : le rapport Condorcet (1792), les abrogations de la loi Le Chapelier (1864 coalition, 1884 syndicats), la Commune de Paris, les lois de 1901 et de 1905, le Front Populaire, la Résistance, le CNR ...



Soirée organisée par des jeunes. Accompagnement de projets et initiatives jeunesse.

L'UDMJC g1 a pour rôle de coordonner les actions d'animation entre les MJC du département.

2. Notre affiliation au réseau des MJC en Ile-de-France

L'association adhère à la déclaration des principes de la Confédération des MJC de France, elle est affiliée à la Fédération Régionale des «MJC d'Île-de-France», ainsi qu'à l'Union Départementale des MJC de L'Essonne.

La FRMJC en Ile-de-France, ainsi que chacune des associations adhérentes ont formalisé leurs valeurs communes ainsi que leurs engagements dans une charte qui a valeur de contrat.

3. Les valeurs fondamentales de notre association

La commission chargée d'établir notre projet associatif 2014/2016, a redéfini les valeurs et principes de la MJC sur lesquels s'appuyer et qui guideront nos différentes actions :

- ✓ Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes
- ✓ Permettre l'accès à l'éducation et la culture afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire
- ✓ Encourager l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne
- ✓ Animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants afin d'agir pour la transformation sociale de la société
- ✓ Œuvrer pour les échanges et rencontres interculturels, pour le vivre ensemble
- ✓ S'inscrire comme un acteur du développement local en partenariat avec les collectivités locales
- ✓ Être un lieu d'apprentissage, d'exercice des savoirs-faire et de la créativité

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET DE PARTICIPATION



1. Les principes fondamentaux

/// L'ADHÉSION INDIVIDUELLE

C'est l'acte fondamental de la vie associative. En adhérant à la MJC, toute personne rejoint un collectif et porte ses valeurs.

/// L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Le Centre d'Études et d'Information sur le Volontariat définit le bénévolat comme un engagement de son plein gré, de manière désintéressée, dans une action organisée au service de la communauté.

L'engagement au sein de la MJC Fernand-Léger se décompose en deux niveaux :

Le premier dans le cadre d'un échange de savoirs et de savoir-faire

Le second en terme de gestion associative tant pour les activités que pour la MJC

/// LA COTISATION

Les équipements et le fonctionnement général de la structure sont à la charge de la MJC. Le fonctionnement des activités est assuré en partie par la cotisation des membres.

/// LES CONVENTIONNEMENTS

Il existe 2 types de conventionnement

Le premier lie la MJC aux associations domiciliées ou partenaires de la MJC : l'adhésion est individuelle pour les adhérents.

Le second lie la MJC aux associations domiciliées ou partenaires de la MJC : l'adhésion est collective pour association

2. Les différentes instances de l'association

/// L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est l'instance qui réunit une fois par an l'ensemble de ses adhérents.

Ceux qui entrent dans des critères définis statutairement ont droit de vote (avoir plus de seize ans au moment du vote, être adhérent depuis plus de six mois ...).

Ils votent le rapport moral et financier.

Ils élisent également par tiers les membres du Conseil d'Administration.



Fête des 50 ans de la MJC

/// LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La MJC Fernand-Léger est administrée par un conseil de 15 membres, élus parmi ses adhérents lors de l'assemblée générale annuelle pour une durée de trois ans et de 4 membres de droit (le Maire de Corbeil-Essonnes ou son représentant, le Président des MJC en Île-de-France ou son représentant, le Directeur de la MJC Fernand-Léger, le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne ou son représentant).

Cette instance se réunit au moins une fois par trimestre. Elle établit le projet global de la structure, donne les orientations et délègue au Directeur la gestion des affaires courantes et la mise en œuvre du projet.

/// LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

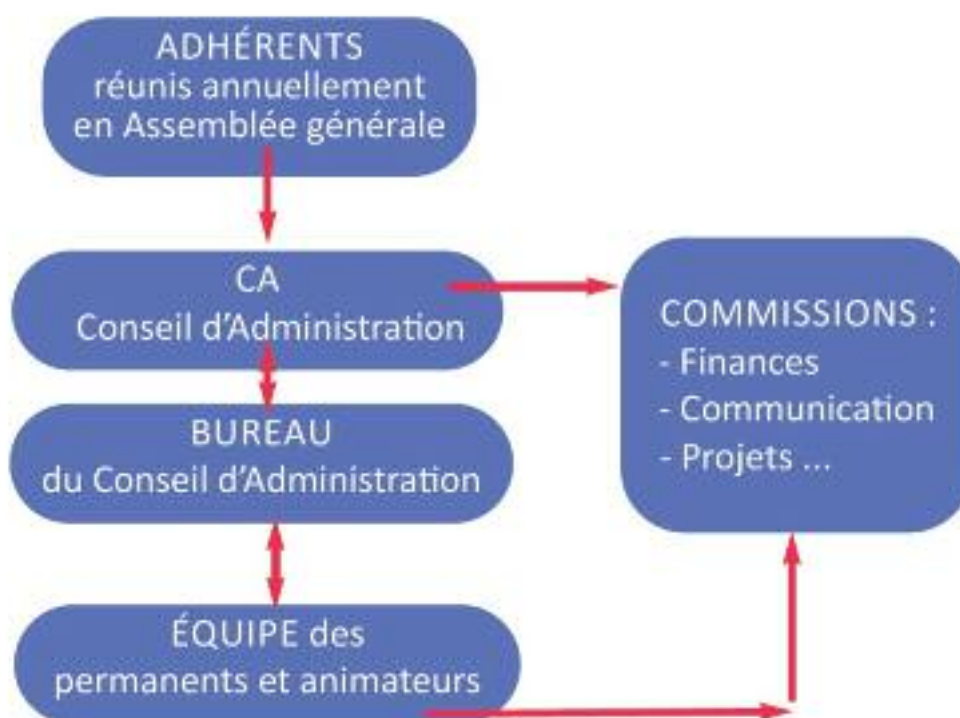
Le Bureau est constitué de membres élus au sein du Conseil d'Administration.

Il est composé d'un(e) président(e), d'un(e) trésorier(e), d'un(e) secrétaire et de membres. Il se réunit une fois par mois pour faire le point sur les affaires courantes de la maison et pour préparer les réunions du Conseil d'Administration.

/// LES COMMISSIONS

Selon les besoins, des commissions peuvent être constituées par le Conseil d'Administration. Elles ont pour objectifs d'étudier des projets, de proposer des solutions à des problèmes posés.

3. Organigramme



3. Moyens à disposition

/// MOYENS HUMAINS

- ✓ Les bénévoles «réguliers» au sein des activités et dans la gestion de la MJC
- ✓ Les bénévoles «ponctuels» sur certaines manifestations ou événements
- ✓ Les salariés de la MJC.

La MJC est une association employeuse, à ce titre, elle applique un accord d'entreprise spécifique, qui se réfère à la Convention Collective de l'Animation.



Conseil d'Administration de la MJC Fernand-Léger

/// MOYENS MATÉRIELS ET FINANCIERS

- ✓ La participation des adhérents : adhésions et cotisations
- ✓ Les subventions annualisées des collectivités territoriales (Ville de Corbeil-Essonnes)
- ✓ Les subventions sur projet : Politique de la Ville, Ville Vie Vacances, CAF, Conseil Général de l'Essonne, Conseil Régional d'Île-de-France, l'Europe (Programme PEJA) ...
- ✓ Les prestations municipales annexes : locaux mis à disposition par la Ville de Corbeil-Essonnes, fluides (eau, gaz, électricité, ménage), entretien et réparations ...
- ✓ Le bénévolat valorisé

IMPLANTATION DANS LE TERRITOIRE



Carnaval vénitien dans le Parc du Château du Grand Veneur à Soisy-sur Seine

férentes : Corbeil et Essonne. La structure fut installée, probablement de manière symbolique, sur les Allées Aristide-Briand, «allée- frontière» entre les anciennes communes, afin de ne créer aucune jalousie ni querelle.

2. Le territoire d'influence

La MJC a pour vocation d'être un lieu de mixité sociale. En ce sens, elle vise et reçoit des publics issus de tous les quartiers de Corbeil-Essonnes, de toute la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et au delà.

Dans l'exigence de préserver son histoire, ses valeurs et ses objectifs généraux, la MJC est attentive à toutes les évolutions en matière de découpage territorial (agglomération ...)

3. Public ciblé

Conformément à ses missions, la MJC Fernand-Léger a pour vocation de proposer un ensemble d'activités et d'actions qui s'adresse à tous.

Pour autant, elle développe des activités spécifiques ou actions ponctuelles qui visent des «publics cibles» (sexe, tranche d'âge, territoire, critères sociaux ...).

Exemples de public ciblé :

- ✓ Les 6-11 ans dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), des animations proposées aux scolaires : expositions pédagogiques et spectacle jeune public
- ✓ Les jeunes de la tranche d'âge 11-17 ans: stages culturels pendant les vacances, accueil jeunes le samedi
- ✓ Les jeunes adultes 18-25 ans : projet spécifique d'éducation à l'image : Web série
- ✓ Les parents dans le cadre du soutien à la parentalité : café des parents
- ✓ Les adultes primo-arrivants dans le cadre des ateliers sociolinguistiques : cours de français

4. Les Conventions avec les collectivités territoriales

/// LA VILLE DE CORBEIL-ESSONNES

La ville de Corbeil-Essonnes et la MJC Fernand-Léger sont liées par une convention tri-annuelle qui stipule que la MJC :

- ✓ Met à disposition d'un public le plus large possible, des activités culturelles et socioculturelles
- ✓ Se positionne comme un lieu de formation sociale et de diffusion culturelle
- ✓ Pratique une tarification adaptée aux situations sociales et familiales des adhérents

/// CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES g1

La MJC Fernand-Léger détient un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales g1 dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Depuis 2011, la CAF de l'Essonne agrmente chaque année la MJC en tant que structure éligible à la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité. Cette action s'adresse prioritairement aux enfants en difficultés scolaires des écoles Bourgoin et Galignani.

/// AGENCE FRANÇAISE DE PROGRAMME JEUNESSE EN ACTION

(AFPEJA - ERASMUS + 2014/2020)

La MJC est accréditée par l'AFPJA depuis 2012 et jusqu'en 2014 en tant que structure d'accueil et coordinatrice. (accréditation renouvelable)



Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

5. Un acteur local

Le projet de la MJC défend des valeurs telles que la liberté, la démocratie et la solidarité. La MJC se donne pour mission de permettre l'épanouissement des individus à travers des initiatives, des organisations et des pratiques collectives.

Ouverte à tous, elle respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines.

Les activités, tant culturelles qu'éducatives et sociales, offrent des opportunités pour s'investir, à titre individuel, ou en groupe.

Elles doivent susciter, au-delà d'une pratique consumériste et d'une simple adhésion, l'engagement bénévole des habitants comme auteur et acteur du projet.

Élaboré à travers des diagnostics partagés, des débats et des réflexions de groupe, le projet doit permettre une meilleure autonomie, une responsabilisation des jeunes et des moins jeunes au sein de la structure, la création de lien social ainsi qu'une approche active et renouvelée de la citoyenneté.



Village NANOUB - Economie Sociale et Solidaire

Les missions de la MJC sur Corbeil-Essonnes et le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne :

- ✓ Développer une offre tout public en matière de formation, d'information, d'expression artistique, culturelle et de loisirs.
- ✓ Favoriser la socialisation et l'intégration notamment au travers de l'expression des adhérents (rencontres entre ateliers, soutien à la création et au fonctionnement d'associations).
- ✓ Favoriser la participation des jeunes, la prise de parole et de responsabilité notamment au travers du bénévolat.
- ✓ Faciliter l'accès des familles (contrat avec la CAF, chèques ANCV, chéquiers jeunes délivrés par le Conseil Général) par une politique tarifaire adaptée.
- ✓ Créer des dynamiques dans la ville avec une attention particulière au niveau de la jeunesse et de la culture pour tous.
- ✓ S'inscrire dans des partenariats formalisés (conventions, contrats...) auprès des collectivités territoriales, de leurs services (Projet Éducatif Local, Contrat Local d'Éducation Artistique, accompagnement à la scolarité, ateliers sociolinguistiques), de l'État (DDCS, DRAC, Préfecture), de l'Europe (commission européenne, AFPEJA...) et des associations.



Stage «Vidéo & Citoyenneté - Projet «Café Citoyen»

6. Partenariats et coopération

La MJC est liée à un environnement institutionnel «complexe». Elle est traversée par plusieurs logiques pas toujours complémentaires avec lesquelles elle doit composer pour donner une cohérence à l'ensemble de ses actions.

On peut classer les partenariats en trois niveaux :

- ✓ Le premier regroupe **l'ensemble des dispositifs d'État**. Elle est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre d'association de Jeunesse et d'Éducation Populaire depuis 1965. Elle participe à différentes instances sur les questions de politique de la ville, de politique de la jeunesse, de politique culturelle
- ✓ Le deuxième niveau regroupe **l'ensemble des conventions annualisées**, passées avec les collectivités territoriales qui subventionnent son fonctionnement sur des objectifs définis (convention avec la ville de Corbeil-Essonnes).
- ✓ Le troisième niveau est plus opérationnel, la MJC tisse des **partenariats avec des associations et institutions** en fonctions des projets et des actions qu'elle entreprend.

NOTRE PROJET ASSOCIATIF

2014/2016



1. Objectif prioritaire

En adéquation avec les valeurs et principes qu'elle a défini pour notre MJC, la commission chargée d'établir notre projet associatif 2014/2016, propose que l'objectif prioritaire pour les trois années à venir soit de « Favoriser l'accès à la culture et l'épanouissement de chaque individu en l'encourageant à être un acteur local de son territoire par la rencontre avec l'autre dans un souci de mixité. »

L'accès à l'éducation, au sport et à la culture sont les conditions de l'épanouissement individuel ; ils permettent en effet à chacun de développer ses connaissances et ses compétences, d'appréhender la diversité culturelle comme une ouverture et un enrichissement et de mieux s'insérer ainsi dans les relations sociales et interpersonnelles. Cette meilleure compréhension individuelle de l'environnement, local et global, est un pas vers la prise d'initiatives et l'implication dans les actions collectives visant à renforcer les liens sociaux, à lutter contre toutes les formes d'exclusion et à construire un monde plus fraternel et solidaire.



Projet «1, 2, 3 ... Citoyens !» - Egalité Femme / Homme dans le hip-hop

2. Modalité de mise en œuvre de notre projet associatif

Le projet associatif est porté par le Conseil d'Administration.

La mise en œuvre est assurée par les bénévoles et les salariés de la MJC, mais également avec les intervenants issus de nos partenariats.

Dans le respect du droit commun et dans le cadre des exigences des conventionnements, le contrôle et l'évaluation sont assurés par les instances dirigeantes de l'association (Conseil d'Administration et Assemblée Générale) en lien avec les professionnels et les responsables bénévoles des activités.

Cet objectif sera décliné dans les secteurs d'intervention suivants :

- ✓ les ateliers
- ✓ le secteur Enfance-Jeunesse
- ✓ l'action sociale
- ✓ la sensibilisation à la citoyenneté
- ✓ l'accompagnement des musiques actuelles (pratiques amateurs)
- ✓ l'action culturelle
- ✓ la gouvernance : Adhérer et participer
- ✓ le soutien à la vie associative et au développement local



Atelier «English for Kid»

Pour atteindre cet objectif, la MJC devra assumer les fonctions suivantes :

/// Une fonction éducative et culturelle :

- ✓ En permettant à chacun de développer ses connaissances et ses compétences.
- ✓ En proposant pour tous les âges, des activités régulières de formation et d'éducation répondant à une demande sociale d'apprentissage et de créativité.
- ✓ En accompagnant enfants et jeunes (ados et pré-ados) et en les aidant au travers de la gestion de leurs loisirs et de leur temps libre à devenir acteurs plutôt que consommateurs, responsables collectivement, ...
- ✓ En proposant des actions de prévention, d'éducation à la citoyenneté, culturelles en partenariat avec les établissements scolaires et les différentes associations locales concernées.
- ✓ En organisant dans le cadre de l'éducation populaire des expositions, conférences, concerts, spectacles, etc.

/// Une fonction sociale et d'acteur du réseau local :

- ✓ En proposant des activités accessibles à tous par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée afin d'agir contre l'exclusion et dans le but de réduire les inégalités.
- ✓ En proposant des activités collectives visant à encourager la prise de responsabilité et une activité citoyenne.
- ✓ En favorisant l'information de tous.
- ✓ En poursuivant une politique de développement du partenariat, en premier lieu avec les partenaires locaux et les autres organismes pour des actions favorisant l'insertion, l'intégration, l'échange, le partage, la convivialité et renforçant le lien social.
- ✓ En soutenant la prise d'initiatives des adhérents
- ✓ En créant des conditions propices à l'implication des adhérents au sein des Commissions ou du Conseil d'Administration de la MJC

4. L'adhérent au coeur du projet associatif

Les adhérents sont au cœur du projet de la MJC. Ils communiquent avec 4 entités composées de professionnels et bénévoles.

Adhérer à une association est l'acte fondamental de la vie associative. Toute personne s'inscrivant à une activité à la MJC prend une adhésion.

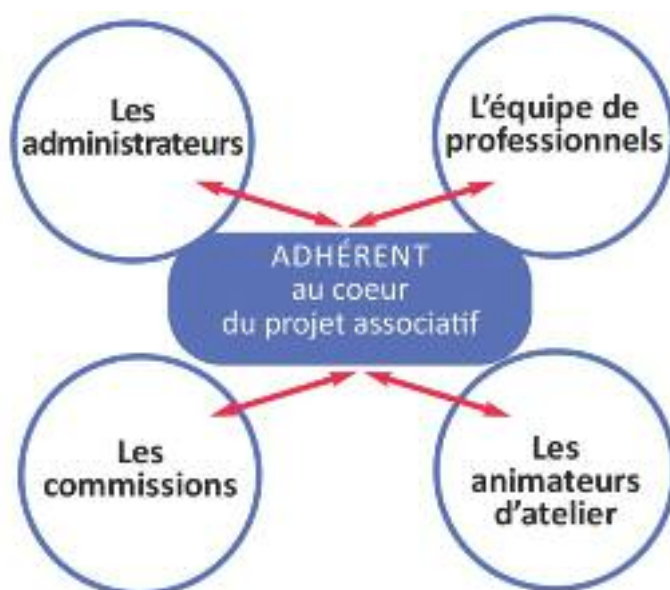
Cela signifie être en accord et soutenir le projet associatif. **Cela peut être aussi participer, s'engager et contribuer à la vie quotidienne de la maison dans un esprit collectif.**

Etre adhérent, ce sont des droits :

- ✓ **celui de participer à la vie quotidienne de l'association** : engagement bénévole, participation aux instances de la MJC, aux commissions ...
- ✓ **celui d'avoir accès à un service de qualité** et une information sur les activités de la MJC.
- ✓ **celui de bénéficier d'un tarif préférentiel** pour les stages et spectacles.

... et des devoirs :

- ✓ **celui de suivre les principes du vivre ensemble**, à travers le respect du règlement intérieur de la MJC (laïcité, respect des locaux, des personnes, du matériel, des consignes de sécurité ...)



4. Les perspectives d'évolution

/// LA PÉRENNISATION PAR LA PLURI ANNUALISATION DE SES SUBVENTIONS

L'inscription du projet de la MJC dans le temps dépend de la capacité de la structure à conserver un équilibre et des moyens dont elle disposera pour le faire. Un des enjeux majeurs est donc la stabilité de ses financements par la pluri annualisation de ses conventionnements avec les financeurs (ville de Corbeil-Essonnes-Conseil Général de l'Essonne-CAF)

/// LES AMÉNAGEMENTS

De par sa localisation et son histoire, la MJC a été partie prenante depuis 50 ans de la dynamique locale sur la ville. Cependant, le bâtiment est ancien et il reste à :

- ✓ Poursuivre l'entretien amorcé par la ville et redonner une seconde vie au bâtiment (façade, intérieur, portes d'entrées...)
- ✓ Mettre aux normes la MJC au niveau de l'accès handicap (ascenseur)
- ✓ Améliorer la performance énergétique du bâtiment (double vitrage...).
- ✓ Effectuer des travaux de sécurisation des fenêtres (garde corps au 2ème étage)
- ✓ Repeindre la façade de la MJC pour rendre le bâtiment plus visible et attractant.
- ✓ Réhabiliter le grenier de la « petite maison » afin de développer de nouvelles activités (vidéo-photo)
- ✓ Réhabiliter la cuisine au 2^{ème} étage (projet cuisine pédagogique et professionnelle)
- ✓ Réaménager certaines salles d'activités afin d'intégrer de nouvelles activités (réaménagement du studio : MAO-VJING-DJING) ainsi que la salle du premier étage de la petite maison afin de créer de nouveau poste de travail pour l'accueil de nouveaux permanents, service civique (voir les moyens humains)



Salle de spectacle

/// LES MOYENS HUMAINS COMPLÉMENTAIRES

Afin de pouvoir développer ce projet, la MJC devra renforcer et pérenniser ses moyens humains :

- ✓ Projet cuisine et coordination des ateliers : recrutement d'un permanent sur ce projet (contrat aidé)
- ✓ Projet convivialité-lien (projet bar) et Économie Sociale et Solidaire (nouveau) : 1 personne en service civique
- ✓ Pérenniser le poste d'animatrice jeunesse (emploi aidé)

MJC Fernand-Léger



45, allées Aristide-Briand - 91100 Corbeil-Essonnes
01 64 96 27 69 - www.mjccorbeil.com - contact@mjccorbeil.com



Programme «Jeunesse en action»



MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE FERNAND-LÉGER
Association Loi 1901

Adhérente de la Fédération Régionale des MJC Ile-de-France
Agréée Jeunesse et Sport – APE 9004 Z – SIRET 785 183 955 000 18
Agrément européen - Agrément CLAS CAF 91